



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 675/2020
Date de la séance du CE : 10 juin 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2020.BKD.2317
Classification : Non classifié

Comptes annuels 2019 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Approbation

1. Objet

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le financement de la PHBern est assuré au moyen du système de subventionnement. Les comptes annuels de la PHBern sont intégrés au rapport de gestion et approuvés par le Conseil-exécutif.

2. Bases légales

- Article 47, alinéa 1, lettre a, articles 50 et 50b, alinéa 3 de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Articles 48b et 48g de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

3. Recommandation du Contrôle des finances

Les comptes annuels 2019 de la PHBern ont été révisés par le Contrôle des finances du canton de Berne, qui recommande leur approbation.

4. Proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif approuve les comptes 2019 de la PHBern.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire

- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Comptes annuels 2019 de la PHBern (extrait du rapport de gestion 2019 de la PHBern, pp. 25-46)

4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. L'ensemble des recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC sont en l'occurrence applicables.

Les années précédentes, les chiffres des comptes annuels étaient indiqués dans ce chapitre conformément à la présentation du système SAP. En conséquence, les actifs étaient précédés du signe plus et les passifs du signe moins. Dorénavant, les revenus négatifs, les charges négatives, les pertes ainsi que les baisses et les dissolutions sont précédés du signe moins.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Les comptes annuels de la PHBern se soldent par un bénéfice de KCHF 152. L'année précédente, la PHBern avait enregistré une perte de KCHF 1116. Au cours des quatre dernières années, la PHBern a affiché des pertes entre KCHF 1000 et KCHF 1500.

En 2019, la subvention cantonale se chiffre à KCHF 60 105 selon l'ACE 1354/2017 du 13 décembre 2017. Elle se montait à KCHF 59 525 pour l'exercice précédent. Pour 2020, elle est à nouveau budgétisée à KCHF 60 105.

La PHBern doit également fournir sa part dans le cadre du programme d'allégement 2018 (PA 2018). Le taux de croissance de 1 % a de ce fait été supprimé pour 2020.

Les trois principaux facteurs intervenant dans le compte de résultat de l'année 2019 sont les suivants :

- Augmentation des contributions AHES par rapport à l'année précédente de KCHF 1306 à KCHF 15 033. Cette augmentation est liée, d'une part, à la hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes et d'autre part, au fait qu'à partir de 2019, le décompte de la formation à la pratique professionnelle est effectué au moment de l'inscription, ce qui entraîne un effet unique sur les comptes.
- Augmentation, par rapport à l'année précédente, des traitements et des prestations sociales (sans les engagements de prévoyance) de KCHF 1604 à KCHF 68 746. L'effet unique résultant de la constitution de la provision pour les primes de fidélité (KCHF 1167), de l'augmentation des salaires due au nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes et de l'augmentation annuelle des salaires est contrebalancé par la solution intérimaire concernant l'administration (plusieurs postes vacants n'ont pas été repourvus (KCHF 727)).
- La provision concernant les prestations aux institutions de prévoyance subit une variation de KCHF 1039. Outre la réduction régulière due à l'avancement du plan de financement (encore 15 ans), le facteur décisif du changement intervenu est la réduction de la masse salariale auprès de la Caisse de pension bernoise (CPB) (changement de KCH 947, au lieu du changement régulier de KCHF 656 sur le long terme), tandis que la masse salariale auprès de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) a augmenté (changement de KCHF 92, au lieu de KCH 410).

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en an- nexe	31.12.2019	31.12.2018
Liquidités	1	4'790	6'971
Créances résultant de livraisons et de presta- tions	2	10'057	10'065
Autres créances à court terme	3	1	1
Stocks	4	6	10
Actifs de régularisation	5	1'433	1'040
Actif circulant		16'287	18'086
Immobilisations corporelles	6	539	432
Immobilisations incorporelles	7	138	124
Actif immobilisé		676	556
ACTIF		16'963	18'642
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	8	1'735	967
Autres dettes à court terme	9	39	2'515
Passifs de régularisation	10	6'557	6'579
Provisions à court terme	13	1'281	1'104
Capitaux de tiers à court terme		9'611	11'164
Autres dettes à long terme	11	731	733
Engagements de prévoyance à long terme	12	13'734	14'772
Provisions à long terme	13	1'765	1'002
Capitaux de tiers à long terme		16'230	16'507
Total capital de tiers		25'841	27'671
Capital propre		-8'878	-9'030
PASSIF		16'963	18'642

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en an- nexe	31.12.2019	31.12.2018
Financement de base	14	77'711	76'560
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	15	2'807	1'910
Taxes d'études	16	4'460	4'304
Produits divers	16	3'043	3'029
Diminution de produits	16	0	0
Produits		88'021	85'802
Autres contributions à des tiers	17	3'165	3'065
Charges de personnel	18	76'413	75'807
Autres charges d'exploitation	19	8'067	7'918
Amortissements	6, 7, 20	221	100
Charges		87'866	86'889
RESULTAT D'EXPLOITATION		155	-1'087
Charges financières	21	6	16
Produits financiers	21	1	3
Résultat financier		-5	-13
RESULTAT ORDINAIRE		150	-1'099
Modification des fonds affectés	11	2	-17
RESULTAT FONDS		2	-17
RESULTAT ANNUEL Bénéfice (+) / Perte (-)		152	-1'116

4.4 Tableau des flux de trésorerie

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	152	-1'116
+/- Amortissements/réévaluations avec incidence sur le résultat	221	100
+/- Diminution/augmentation de provisions sans incidence sur les fonds	763	-396
+/- Autres charges/produits sans incidence sur les fonds	-1'040	42
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	8	-1'553
+/- Diminution/augmentation de stocks	4	-2
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-394	-103
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	790	-693
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	37	-1
+/- Diminution/augmentation des passifs de régularisation	-22	733
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	177	-134
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	696	-3'123
- Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-281	-403
- Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-82	-45
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	-363	-448
Total flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers nets	333	-3'571
Liquidités nettes initiales	4'457	8'028
Liquidités nettes finales	4'790	4'457
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (-)	333	-3'571

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2019

Montants en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers Etat	Total
Fonds propres au 01.01.2017	-25'540	18'805	182	-6'553
Bénéfice (+) / - perte sur l'année (-)	0	-1'360	0	-1'360
Fonds propres au 31.12.2017	-25'540	17'445	182	-7'913
Fonds propres au 01.01.2018	-25'540	17'445	182	-7'913
Bénéfice (+) / - perte sur l'année (-)	0	-1'116	0	-1'116
Fonds propres au 31.12.2018	-25'540	16'329	182	-9'030
Fonds propres au 01.01.2019	-25'540	16'329	182	-9'030
Bénéfice (+) / - perte sur l'année (-)	0	152	0	152
Fonds propres au 31.12.2019	-25'540	16'480	182	-8'878

Bénéfice/perte sur l'année

La PHBern a clôturé ses comptes avec un bénéfice de KCHF 152. L'année dernière, elle avait enregistré une perte de KCHF 1116.

Réserves provenant de bénéfices (Etat)

La PHBern ne peut distribuer aucun bénéfice. Le résultat de l'exercice 2019 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes par le Conseil-exécutif. En 2019, les réserves issues du bénéfice augmentent légèrement de KCHF 152, passant de KCHF 16 329 à KCHF 16 480.

Fonds propres négatifs

La PHBern présente au 31 décembre 2019 (et depuis 2014) un solde de fonds propres négatif de KCHF 8878, constitué de réserves provenant de bénéfices d'un total de KCHF 16 662 et de réserves d'évaluation négatives de KCHF 25 540. Les réserves d'évaluation négatives reposent sur le passage de la PHBern au système de subventionnement depuis le 1^{er} janvier 2014 (avec redéfinition du bilan d'ouverture au 01.01.2014 selon les normes GAAP RPC) et sont dues en majeure partie à la première saisie [constitution de provisions] des engagements de prévoyance envers les caisses de pension [CPB et CACEB]). Les fonds propres négatifs n'influencent pas directement la marche ordinaire des affaires. Le canton garantit des liquidités suffisantes à la PHBern (art. 48h OHEP), dont la solvabilité n'est pas menacée.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 7 avril 2020. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite présentés au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2020.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition ou de revient et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-après.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le compte courant Administration des finances en cas de solde positif. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Stocks

Les stocks sont évalués sur la base du coût d'acquisition ou de revient ou, si ce coût devait être inférieur, sur la base du prix net du marché.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrages dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles développées par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les solutions logicielles créées par la PHBern elle-même sont également incluses dans les immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations supplémentaires d'actifs à la charge du résultat de la période.

Dettes à court terme liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive. Les engagements envers des fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de la PHBern qui sont encore en suspens à la date du bilan.

Les soldes créditeurs sur le compte courant Administration des finances sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les capitaux de tiers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les capitaux de tiers à long terme. Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires, les comptes épargne-temps et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de rattachement, sont considérés comme des provisions. La provision est constituée sur les postes de charges correspondants. La réduction ou la dissolution des provisions doit avoir lieu dans le même domaine du compte de résultats que la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Autres dettes à long terme

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. L'utilisation étant liée, les comptes des fonds doivent être gérés sous la forme de capital étranger à long terme.

Engagements de prévoyance à long terme

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Créances et engagements conditionnels

Les créances et engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers ou à leur charge. Les créances et engagements conditionnels ainsi que les autres créances et engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles avec des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes annuels.

Compte des flux de trésorerie

La variation survenant dans les liquidités nettes (fonds) découle des positions suivantes : caisse, compte postal, compte bancaire, compte courant Administration des finances, compte transfert de fonds.

Postes budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique pour ce faire le cours de conversion à la date du bilan conformément à oanda.com.

4.6.1 Explications relatives au bilan

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	15	16
Poste	2'880	6'299
Banque	132	656
Compte courant Administration des finances	1'762	0
Total des liquidités	4'790	6'971

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Le paiement des salaires, les opérations financières importantes entre les hautes écoles bernoises et la subvention cantonale transitent par le compte courant Administration des finances. En raison des fonds propres négatifs et des pertes subies par la PHBern, ce compte peut passer du statut de débiteur à celui de créateur de la PHBern. L'année précédente, ce compte était négatif et figurait au passif du bilan (9. Autres dettes à court terme).

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Créances résultant de livraisons et de prestations	10'057	10'065
Ducroire	0	0
Total des créances résultant de livraisons et de prestations	10'057	10'065

Le montant élevé des créances est notamment lié aux contributions AHES d'un montant de KCHF 9055 du semestre d'automne 2019 avec un délai de paiement de 60 jours (délai échéant au cours de l'année suivante). Des taxes d'études ont par ailleurs été facturées en décembre 2019 pour le semestre de printemps 2020. La part de ces créances correspondant à l'année 2020, y compris la part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS, est compensée dans les passifs de régularisation. Le risque lié aux pertes sur débiteurs étant faible, la constitution d'un ducroire n'est pas nécessaire.

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Autres créances à court terme	1	1
Total des autres créances à court terme	1	1

Les autres créances à court terme englobent KCHF 1 pour un dépôt en espèces sur le compte douanier PCD.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Stocks de fournitures et de matériel d'exploitation	6	10
Total Stocks	6	10

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois.

5. Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Dépenses payées à l'avance	695	509
Produits non encaissés	739	530
Total des actifs de régularisation	1'433	1'040

Diverses factures concernant l'année 2020 ont été payées à l'avance et régularisées pour la fin de l'année, surtout dans le domaine des charges d'exploitation des bâtiments, de l'informatique et des contributions de membres. Dans la rubrique « Produits non encaissés », des recettes provenant d'une part de régularisations de factures en cours pour le centre de didactique des disciplines et d'autre part de projets n'ont pas encore été perçues. La facturation des produits des services de l'Institut des degrés pré-scolaire et primaire NMS se fait chaque semestre et les services relevant du domaine de prestations des formations de base ne sont facturés qu'après l'année d'études.

6. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Ma- chines et appareils	Mobilier et équi- pement	Autres immobili- sations corpo- relles	Immobili- sations en cours de cons- truction / corpo- relles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2018	138	55	635	0	828
Entrées	0	0	0	403	403
Reclassifications	7	92	239	-338	0
Valeur comptable brute au 31.12.2018	145	147	875	65	1'231
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2018	-121	-42	-567	0	-731
Amortissements planifiés	-7	-9	-53	0	-69
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2018	-129	-51	-620	0	-799
Valeur comptable nette au 01.01.2018	16	13	68	0	98
Valeur comptable nette au 31.12.2018	16	96	255	65	432
Valeur comptable brute au 01.01.2019	145	147	875	65	1'231
Entrées	0	0	0	281	281
Sorties	0	0	-152	0	-152
Reclassifications	100	5	240	-345	0
Valeur comptable brute au 31.12.2019	245	152	962	0	1'359
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2019	-129	-51	-620	0	-799
Amortissements planifiés	-21	-12	-140	0	-173
Sorties	0	0	152	0	152
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2019	-150	-63	-607	0	-821
Valeur comptable nette au 01.01.2019	16	96	255	65	432
Valeur comptable nette au 31.12.2019	95	88	355	0	539

Les acquisitions dont le montant unitaire dépasse KCHF 5 francs sont portées à l'actif. En 2019, 11 immobilisations d'un volume total de KCHF 345 ont été portées à l'actif.

À la suite de la révision de l'inventaire, neuf immobilisations, qui avaient toutes déjà été entièrement amorties, ont été désinvesties à la fin de 2019.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Projets TED	Immobilisations en cours de construction / corporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2018	1'688	52	0	1'740
Entrées	0	0	74	74
Reclassifications	74	0	-74	0
Valeur comptable brute au 31.12.2018	1'761	52	0	1'814
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2018	-1'648	-10	0	-1'659
Amortissements planifiés	-21	-10	0	-31
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2018	-1'669	-21	0	-1'690
Valeur comptable nette au 01.01.2018	40	42	0	81
Valeur comptable nette au 31.12.2018	93	31	0	124
Valeur comptable brute au 01.01.2019	1'761	52	0	1'814
Entrées	0	0	62	62
Reclassifications	62	0	-62	0
Valeur comptable brute au 31.12.2019	1'823	52	0	1'875
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2019	-1'669	-21	0	-1'690
Amortissements planifiés	-37	-10	0	-48
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2019	-1'706	-31	0	-1'737
Valeur comptable nette au 01.01.2019	93	31	0	124
Valeur comptable nette au 31.12.2019	117	21	0	138

Deux licences ont été portées à l'actif en 2019. Les investissements faits en 2019 sans effet sur les liquidités (paiement durant l'exercice suivant) se montent à KCHF 6.

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs de biens et de matériel (créanciers)	1'734	965
Dettes résultant de livraisons et de prestations de parties liées	1	2
Total des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	1'735	967

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arrivent pas encore à échéance et seront payées aux créanciers dans les délais fixés.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Créanciers TVA, impôt à la source, LAA	37	0
Compte courant Administration des finances	0	2'514
Autres dettes à court terme	2	1
Total des autres dettes à court terme	39	2'515

A partir de 2019, le créancier TVA AFC est pris en compte dans les autres dettes à court terme. Le compte courant de l'Administration des finances présentait un solde négatif en 2018 (explication détaillée au point 1, Liquidités).

10. Passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
PT dépenses impayées	828	880
PT recettes déjà encaissées	5'728	5'699
Total des passifs de régularisation	6'557	6'579

La rubrique des passifs transitoires (PT) « Dépenses impayées » tient surtout compte des honoraires impayés (KCHF 503). Des factures pour l'exercice 2019 ont également été régularisées notamment en ce qui concerne les charges liées aux bâtiments.

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Recettes déjà encaissées », les contributions AHES ainsi que les recettes issues des taxes semestrielles, de la formation continue et de projets ont été régularisées.

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Recettes internes	Utilisation	Existant final
Kulturpromille	733	180	-182	731
Total des autres dettes à long terme (fonds)	733	180	-182	731

Géré à la manière d'un fonds, Kulturpromille est une offre de la PHBern visant à promouvoir les activités culturelles. En 2019, les fonds ont été utilisés principalement pour verser des contributions à Unisport, pour financer des projets culturels et pour soutenir des étudiants et étudiantes en situation financière difficile.

12. Engagements de prévoyance

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance Montants en KCHF	Excédent de couverture / découvert	Part économique (avantage / engagement)		Variations avec incidence sur le résultat p/r année préc.	Contributions régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans charges du personnel	
	31.12.19	31.12.19	31.12.18			31.12.19	31.12.18
Institution de prévoyance CPB	12'580	8'147	9'093	-947	7'593	6'554	7'485
Institution de prévoyance CACEB	1'950	5'587	5'679	-92			
Total des engagements de prévoyance	14'530	13'734	14'772	-1'039	7'593	6'554	7'485

Fin 2019, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés comme suit : Caisse de pension bernoise (CPB), 327 EPT pour 473 assurés, et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), 110 EPT pour 448 assurés.

Au 31 décembre 2019, la CPB présentait un degré de couverture de 94,6 % (contre 91,5 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert de KCHF 12 580 à cette même date (contre KCHF 17 968 l'année précédente). Au 31 décembre 2019, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 96 % (contre 90,3 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert de KCHF 1950 à cette même date (contre KCHF 4297 l'année précédente). Fin 2019, le découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élève au total à KCHF14 530.

L'assainissement et le financement du découvert passent par une réduction des prestations, par une reconnaissance de dette du canton de Berne et par le versement de cotisations de financement par les assurés et assurées actifs et l'employeur. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 15 ans.

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014 ; loi sur les caisses de pension cantonales [LCPC]), le calcul des provisions a été adapté, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions sur la base des engagements de paiement pour la part de l'employeur relative aux contributions d'assainissement jusqu'en 2034. Sous le régime de la primauté des prestations, les provisions étaient calculées sur la base des découverts des caisses de pension. Or, le découvert peut fortement varier d'une année à l'autre, notamment en fonction de l'évolution de la bourse, ce qui explique la différence par rapport à la contribution économique (provision) de la PHBern.

Les engagements de prévoyance sont calculés selon les prescriptions qui s'appliquent aussi au canton de Berne, soit :

- salaires annuels assurés de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de référence : 31 décembre) ;
- cotisations de financement de l'employeur (1,35 % pour la CPB, 2,55 % pour la CACEB) ;
- paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;
- hypothèse de croissance du personnel 0,49 % ;
- nombre d'années restantes conformément au plan de financement (fin 2019 = 15 ans).

En raison de la réduction du salaire assuré et de la diminution de la contribution financière à la CPB, la réduction s'élève à KCHF 947, au lieu d'une réduction régulière de KCHF 656 à conditions égales. Suite à l'augmentation du salaire assuré à la CACEB et de l'augmentation de la contribution financière annuelle, la réduction ne s'élève qu'à KCHF 92, au lieu de la réduction régulière de KCHF 410 à conditions égales.

Montants en KCHF	Engagement de prévoyance CPB	Engagement de prévoyance CACEB	Total
Valeur comptable au 01.01.2018	9'288	5'459	14'747
Formation	275	407	682
Utilisation	-470	-187	-657
Valeur comptable au 31.12.2018	9'093	5'679	14'772
Valeur comptable au 01.01.2019	9'093	5'679	14'772
Formation		167	167
Utilisation	-469	-259	-728
Dissolution	-478	0	-478
Valeur comptable au 31.12.2019	8'147	5'587	13'734

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps	Primes de fidélité	Rentes spéciales / autres provisions relatives au personnel	Total
Valeur comptable au 01.01.2018	2'284	0	352	2'636
<i>dont provisions à long terme</i>	1'236	0	162	1'398
<i>dont provisions à court terme</i>	1'048	0	190	1'238
Formation	10	0	64	74
Utilisation	-345	0	-227	-572
Variation soldes négatifs actifs	-27	0	0	-27
Dissolution	0	0	-5	-5
Valeur comptable au 31.12.2018	1'922	0	184	2'106
<i>dont provisions à long terme</i>	922	0	80	1'002
<i>dont provisions à court terme</i>	1'000	0	104	1'104
Valeur comptable au 01.01.2019	1'922	0	184	2'106
<i>dont provisions à long terme</i>	922	0	80	1'002
<i>dont provisions à court terme</i>	1'000	0	104	1'104
Formation	106	1'167	49	1'323
Utilisation	-197	0	-108	-305
Variation soldes négatifs actifs	-62	0	0	-62
Dissolution	0	0	-16	-16
Valeur comptable au 31.12.2019	1'770	1'167	109	3'046
<i>dont provisions à long terme</i>	951	787	27	1'765
<i>dont provisions à court terme</i>	818	380	82	1'281

Le montant de la provision pour les heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps a diminué de KCHF 152. Dans l'ensemble, les soldes des horaires flexibles et des congés ont été réduits. En revanche, les crédits des compte-épargne temps ont légèrement augmenté.

Avec KCHF 1167, la nouvelle provision pour les primes de fidélité du personnel a été constituée pour la première fois au cours de l'année sous revue.

Dans la colonne Rentes spéciales / autres provisions relatives au personnel figurent essentiellement des provisions pour rentes spéciales. Ces provisions présentent fin 2019 une variation de KCHF 109.

4.6.2 Explications relatives au compte de résultat

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Subvention du canton de Berne	60'105	59'525
Autres contributions	2'573	3'308
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	15'033	13'727
Total Financement de base	77'711	76'560

Dans le mandat de prestations (ACE 1339/2018 du 12 décembre 2018), la subvention cantonale à la PHBern a été fixée à KCHF 60 105, soit 68,3 % de son produit d'exploitation.

Les « Autres contributions » ont diminué étant que les contributions en faveur du projet Passepartout et du *Lehrplan 21* ont notamment baissé. En revanche, les recettes issues de l'offensive de formation continue Langues étrangères ont augmenté. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'étudiants et étudiantes extracantonaux ont augmenté de 62 personnes. Le fait que le décompte de la formation à la pratique professionnelle (BPA) est dorénavant effectué au moment de l'inscription a également contribué à une augmentation des recettes. Par rapport à l'année précédente, les contributions AHES augmentent de ce fait et passent à KCHF 15 033 (17,1 % du produit d'exploitation).

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	763	562
Autres subventions de projets	2'044	1'348
Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	2'807	1'910

La part des produits de la recherche provenant de fonds de tiers augmente de 1 % et passe à 3,2 % du produit d'exploitation. Les subventions de projets allouées par le Fonds national suisse (FNS) ainsi que les autres subventions de projets ont augmenté au cours de l'année sous revue.

16. Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Taxes d'études	4'460	4'304
Produits issus de la formation continue	968	864
Produits provenant de la fourniture de services	1'720	1'793
Produits divers	355	371
Total des produits divers / diminution de produits	7'502	7'333

Par rapport à l'année précédente, les produits divers augmentent de KCHF 169 et atteignent KCHF 7502 (8,5 % du produit d'exploitation).

Au total, le nombre d'étudiants et étudiantes à la PHBern est en hausse ce qui entraîne une légère augmentation du produit des taxes d'études qui s'élève à KCHF 4460.

La demande de cours payants a également augmenté dans le domaine de la formation continue.

17. Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Bourses	95	98
Contributions versées aux propres établissements	3'070	2'967
Total des autres contributions à des tiers	3'165	3'065

Les bourses englobent notamment les contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 95). Dans les contributions versées aux propres établissements, la participation aux coûts de la bibliothèque vonRoll (KCHF 1590) constitue le poste le plus important. Pour le reste, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient les dépenses pour l'achat de prestations d'études (dépendant des choix de disciplines) auprès de l'Université de Berne. L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) facture à la PHBern les prestations liées au certificat en pédagogie professionnelle. De plus, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient aussi les coûts des médias, des médias électroniques ainsi que les dépenses pour le soutien culturel Kulturpromille. Le total de la rubrique correspond à 3,6 % des charges d'exploitation.

18. Charges de personnel

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Traitements	63'568	61'912
Assurances sociales (sans institutions de prévoyance)	5'178	5'229
Institutions de prévoyance	6'554	7'485
Autres charges de personnel	1'114	1'180
Total des charges de personnel	76'413	75'807

Avec 86,9 %, soit KCHF 76 413, les charges de personnel représentent de loin le poste de charges le plus important dans les charges d'exploitation. L'accroissement du nombre d'étudiants et étudiantes et, partant, l'augmentation des salaires annuels entraînent une hausse des traitements. Les services de l'administration sont remaniés à partir de début 2020, raison pour laquelle des postes vacants en 2019 n'ont pas été repourvus ou le seront avec du retard.

En 2019, une provision a été nouvellement constituée pour les primes de fidélité. Elle entraîne une hausse des traitements de KCHF 1167. La provision constituée pour le solde des horaires flexibles, les vacances et comptes épargne-temps des collaborateurs et collaboratrices a baissé de KCHF 152. Les KCHF 6554 versés aux institutions de prévoyance se composent de KCHF 7593 payés sous la forme de cotisations auxquelles sont déduits KCHF 1039 résultant de l'adaptation de la provision pour engagements de prévoyance (voir le point 12, Engagements de prévoyance).

19. Autres charges d'exploitation

Montants en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Charges liées aux bâtiments	2'211	2'367
Entretien, réparation et remplacement	295	298
Charges administratives	1'039	1'116
Charges informatiques	2'652	2'340
Autres charges	1'869	1'797
Total des autres charges d'exploitation	8'067	7'918

Les charges liées aux bâtiments comprennent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par

contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. Le décompte effectif des charges immobilières pour 2018 est moins élevé, ce qui influence également la régularisation pour 2019 (KCHF -156).

Les charges informatiques d'un montant de KCHF 2652 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique. Les dépenses pour les logiciels et le matériel ainsi que pour le développement et l'assistance ont légèrement augmenté. Les coûts d'exploitation du domaine informatique sont par contre moins élevés. La refonte du site web entraîne une augmentation unique des coûts informatiques d'environ KCHF 100.

Les coûts du projet FIT (renouvellement technique de l'infrastructure informatique) sont similaires à ceux de l'année précédente, soit KCHF 164. Les tâches prévues dans le cadre du projet n'ont pas pu être menées à bien en raison du manque de ressources internes. En outre, la migration des serveurs virtuels n'a pas pu être réalisée comme prévu suite à des lacunes techniques chez le fournisseur. Les travaux en lien avec ce projet seront poursuivis en 2020.

20. Amortissements

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Amortissements d'immobilisations corporelles	173	69
Amortissements d'immobilisations incorporelles	48	31
Total des amortissements	221	100

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 221, montant qui a augmenté par rapport à l'année précédente, les immobilisations inscrites à l'actif l'année précédente n'étant pas encore amorties sur douze mois. 15 nouvelles immobilisations ont en outre été inscrites à l'actif pendant l'année en cours. Il n'y a pas d'amortissement imprévu.

21. Résultat financier

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Charges financières	6	16
Produit financier	1	3
Total Résultat financier	-5	-13

Le résultat financier prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement.

Autres informations

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (créances et engagements conditionnels)

Aucune créance conditionnelle ni aucun engagement conditionnel n'a été généré durant l'exercice 2019.

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce en tant qu'organisme responsable de la PHBern, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la norme RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit des éléments suivants :

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Mandat de prestations d'une durée de 4 ans confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique à la PHBern Subvention annuelle à la PHBern	KCHF 60 105 pour l'année 2019 (année précédente : KCHF 59 525)	Mandats de prestations limitée à une durée de 4 ans Approbation de la tranche annuelle une fois par an par le Conseil-exécutif
Utilisation gratuite des biens immobiliers du canton de Berne pour la PHBern pour l'exercice de ses activités (locaux scolaires et administratifs)	21 558 m ² (année précédente : 20 859 m ²) Les frais autorisés liés aux locaux se chiffrent à environ KCHF 7829, sans les charges liées aux bâtiments citées au point 19.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le canton de Berne sur la fourniture de prestations informatiques pour les applications liées à la gestion du personnel	Ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le Contrôle des finances du canton de Berne sur la fourniture de prestations de révision	Ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

Des opérations entre la PHBern et des offices du canton de Berne, telles que l'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services, ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Événements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 7 avril 2020 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2020.

Les effets de la propagation du Coronavirus au cours de l'exercice financier suivant, en 2020, ne peuvent être estimés pour l'instant.

Berne, le 7 avril 2020

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large 'C' followed by a vertical line and a stylized 'h'.

Prof. Martin Schäfer
Recteur

4.7 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2019

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 26 à 45) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Cette attestation se réfère à la version allemande du rapport financier annuel.

Responsabilité du Conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au Conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de l'école. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 7 avril 2020

Contrôle des finances du canton de Berne


Elektronisch signiert

L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable


Elektronisch signiert

A. Wäcken
expert réviseur agréée